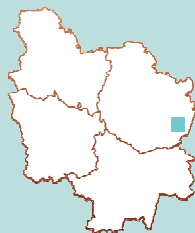




AISEREY

Une volonté forte d'améliorer la qualité de l'eau



Contacts :

- Chambre d'agriculture de la Côte-d'Or : Anne Hermant et Alice Faivre. Tél. : 03 80 68 66 00
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : Christel L'Huilier et Stéphane de Wever. Tél. : 03 81 25 23 78
- Syndicat du bassin versant de la Vouge : Edouard Lanier. Tél. : 03 80 51 83 23
- SIAEP de la Râcle : Paul Berthiot (président). Tél. : 03 80 79 10 10

 Contexte localUn captage desservant
6 000 habitants

Le puits de captage de la Râcle se situe au sud-est de Dijon, sur la commune d'Aiserey, dans la partie aval du bassin de la Vouge. Il dessert 6 000 habitants et est exploité par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Râcle.

Les prélèvements sont actuellement de 350 m³ par jour. Les besoins étant en augmentation, le SIAEP souhaite accroître les prélèvements à 1 000 m³ par jour, pour limiter ses achats extérieurs. La déclaration d'utilité publique (DUP) date du 26 juin 1967 et est en cours de révision. Par ailleurs, le captage est en zone de répartition des eaux (ZRE). Conformément à l'étude dite « des volumes prélevables » (2010-2011) réalisée sur le bassin versant de la Vouge, les services de l'Etat attribueront au SIAEP de la Râcle un prélèvement journalier maximum permettant de ne pas mettre à mal le milieu naturel.

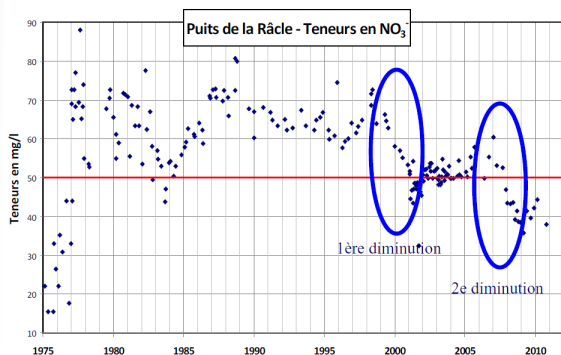
La délimitation du BAC
susceptible d'être modifiée

La délimitation de l'aire d'alimentation de captage (appelée couramment bassin d'alimentation de captage ou BAC) de la Râcle est définie par l'étude hydrogéologique.

La surface du BAC sera plus ou moins étendue selon les résultats de la révision de la DUP, en fonction du volume prélevé et de la recharge en eau. La taille maximale envisagée serait de 800 ha, avec une largeur de 1 200 m et une longueur de 6,4 km (voir carte au dos).

Des problèmes chroniques de
pollution d'eau potable

Ce captage connaît des problèmes de pollution depuis environ 35 ans. Historiquement, les problèmes de qualité de l'eau étaient liés aux nitrates, dont la concentration dépassait régulièrement les normes pour l'eau de consommation, à savoir 50 mg/l : la plupart des valeurs étaient supérieures à 60 mg/l avant 2000. Une première diminution est intervenue sur la période 1997 à 2001 et une seconde depuis 2008. En 2001, ces teneurs étaient passées sous la barre des normes de potabilité.



Source : Chambre d'agriculture de Côte-d'Or

Historique

1966 : Mise en place du Syndicat intercommunal des eaux d'Aiserey.

1967 : Déclaration d'utilité publique (DUP).

A partir de 1997 : Mesures agro-environnementales (MAE) visant à réduire les intrants de 20 % et mettre en place des cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN), MAE rotationnelles et contrats territoriaux d'exploitation (CTE).

2008 : Fermeture de la sucrerie d'Aiserey entraînant l'arrêt de la culture de la betterave.

Janvier 2010 : Etude hydrogéologique et environnementale par le bureau d'étude ANTEA.

Décembre 2010 : Diagnostic non agricole par le syndicat du bassin de la Vouge.

Mars 2011 : Diagnostic agri-environnemental par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Malgré la diminution des niveaux de pollution en nitrates, les analyses effectuées indiquent qu'une pollution persiste. Des pics ponctuels de concentration de produits phytosanitaires (surtout le métazachlore, désherbant

majoritairement utilisé pour le colza) sont en effet régulièrement observés et s'aggravent depuis quelques années. C'est pourquoi le **captage est déclaré prioritaire dans le cadre du Grenelle de l'environnement**.

Caractéristiques pédologiques du captage : des niveaux de vulnérabilité très contrastés

Les sols du bassin de la Râcle sont d'anciennes terrasses d'alluvions, tandis que le fond de la vallée de la Vouge est constitué par des alluvions récentes. Ces sols confèrent à la nappe différents niveaux de vulnérabilité aux pollutions chimiques :

- Une vulnérabilité importante liée aux sols superficiels à charge graveleuse et caillouteuse (située à l'extrême sud du périmètre).
- Une vulnérabilité moyenne due aux sols

argilo-limoneux profonds sur cailloutis calcaires (en bordure sud-est du périmètre, englobant en partie Aiserey et en bordure nord-ouest, englobant Thorey-en-Plaine et en partie Longecourt-en-Plaine).

- Une vulnérabilité faible liée aux sols argilo-limoneux profonds.
- Et peu de vulnérabilité concernant les sols argileux profonds sur alluvions argilo-calcaires.

Occupation du sol et activités : dominante grandes cultures

Occupation du sol du BAC :

- 70 % de la surface en terres arables
- 6 % en gravières et forêts
- 24 % en zones urbaines (4 villages Thorey-en-Plaine, Longecourt-en-Plaine, Potangey et Aiserey répartis sur 185 hectares)

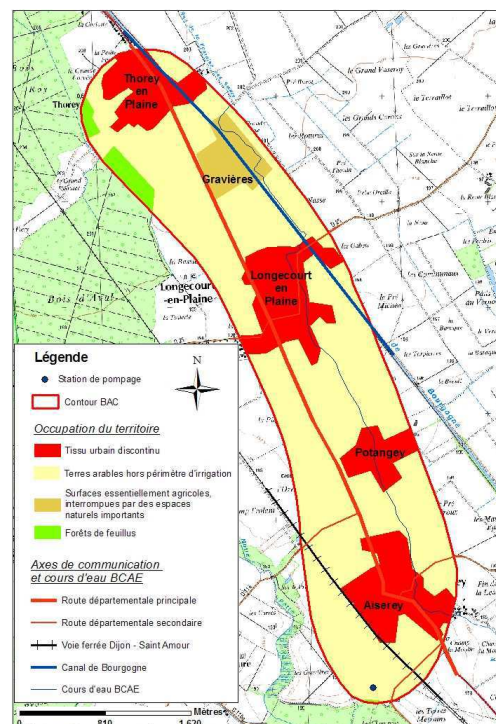
Traversée du territoire par les voies :

- 1,8 km linéaires de voies ferrées
- 6 km linéaires de cours d'eau
- 10 km de routes départementales

Activité agricole sur le BAC :

- Les surfaces du BAC sont exploitées par 26 exploitations
- En 2008, la SAU était de 503,24 ha.
- Sur les 22 exploitations enquêtées lors du diagnostic agri-environnemental de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, 18 des exploitations ont uniquement des productions végétales tandis que les 4 autres sont mixtes avec élevages bovin et ovin.
- En 2010, 21 cultures différentes étaient développées sur l'ensemble des exploitations.

- La production est principalement orientée grandes cultures, mais 2 agriculteurs cultivent des légumes de plein champs.
- L'agriculture biologique est inexistante sur la zone.



Des mesures et des pratiques agricoles efficaces pour diminuer les pollutions en nitrates

En mars 2011, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or effectue un diagnostic territorial des pressions agricoles visant à déterminer les causes de diminution des teneurs en nitrates observées ces dernières années. Il doit également permettre d'identifier les dysfonctionnements dans les pratiques agricoles dans l'objectif de proposer un plan d'action adapté au territoire.

La modification de 3 types de pratiques est identifiée :

1. La mise en place de MAE :

- Les MAE rotationnelles concernent aujourd'hui 8 exploitations.
- Entre 1997 et 2001, 5 exploitants avaient

contractualisé une MAE pour réduire les intrants de 20 % et pour mettre en place des cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN), soit 40,54 ha sur le BAC.

- 7 autres exploitations avaient souscrit d'autres mesures agro-environnementales, telles que des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) pour diversifier l'assolement ou introduire de la moutarde.

2. L'arrêt de la culture de betterave suite à la fermeture de la sucrerie d'Aiserey (en 2008). Elle a été remplacée par des cultures d'hiver (colza, moutarde) qui diminuent la proportion de sols nus et donc les risques de pollution.

3. La maîtrise des pratiques de fertilisation.

Un effort sur les pratiques phytosanitaires dans un milieu sensible

Bien que des concentrations importantes en produits phytosanitaires aient été observées ces dernières années, les indices de fréquence de traitement (IFT) calculés sont bien inférieurs aux moyennes régionales ou nationales d'IFT.

Cela prouve que les pratiques agricoles ne sont pas les seules causes de pollution et tend à confirmer une forte vulnérabilité du milieu.

Une forte implication des élus locaux

La pollution en produits phytosanitaires étant certainement liée aussi à une utilisation non agricole, l'action des collectivités est essentielle. Conscients des enjeux, les maires de 7 communes (Thorey-en-Plaine, Aiserey, Longecourt-en-Plaine, Bessey-les-Cîteaux, Tart-le-Haut, Echigey et Izeure) ont pris l'initiative de signer une charte zéro phyto, dans

laquelle ces collectivités s'engagent à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics. Il ne s'agit pas de ne plus entretenir, mais d'entretenir autrement. Ainsi, ces communes réaffirment leur engagement dans la mise en œuvre de techniques de désherbage alternatif (en substitution du désherbage chimique).



Bilan : réussites et difficultés

Les facteurs de réussite

- Evolution des pratiques agricoles : diminution de la surface des sols nus avec effet piège à nitrates (CIPAN) et réduction de 20 % des intrants.
- Engagement fort des élus des collectivités.
- Bonne implication des acteurs du captage (techniciens des collectivités, agence de l'eau, agriculteurs...).

Les difficultés rencontrées

- Trois procédures sont en cours : la délimitation du BAC, la définition de nouveaux périmètres de protection (DUP) et l'autorisation de prélèvement. Les trois démarches sont difficiles à mener de front. Le programme d'actions agricole rencontre des difficultés à aboutir.
- Un milieu à forte vulnérabilité aux pollutions chimiques.
- Peu de présence d'élevage qui justifierait la solution de remise en herbe sur les sols les plus vulnérables.

Perspectives

- Encourager les changements de pratiques concernant l'usage des produits phytosanitaires et des fertilisants, tant par les agriculteurs, les collectivités, les organismes (SNCF, VNF, Conseil général) que par les particuliers.
- Actions de sensibilisation des particuliers (via les écoles, lors de réunions, via le journal local...).
- Etudier, en fonction de la filière existante, la possibilité d'implanter du miscanthus sur la zone sensible pour limiter l'utilisation des intrants.
- Réelle opportunité de conversion à l'agriculture biologique grâce au moulin biologique d'Aiserey qui apporte une garantie de débouchés pour les blés.

Sources :

Diagnostic agri-environnemental préalable à l'élaboration d'un plan d'actions sur le bassin d'alimentation de captage de la Râcle à Aiserey, par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or (mars 2011).

Protection du BAC de la Râcle, Diagnostic « non agricole » et proposition d'action, par le Syndicat du bassin versant de la Vouge (décembre 2010).



ALTERRE BOURGOGNE
9 bd Rembrandt
21000 DIJON
Tél. : 03 80 68 44 30
Fax : 03 80 68 44 31
www.alterre-bourgogne.fr